



COMMISSION REGIONALE
STATUTS et REGLEMENTS

Procès-verbal n° 1

6 juin 2012

A Pontivy

Présents : Charles-Edouard LARRIBE, Florence RAMARD, Alain MACRAIGNE, , Daniel KARBOVIAC

Excusés : Odile AVIGNANT, Pierrick HAMON, Laurence PROUDY

Invités : Gérard MABILLE

Assiste : Sandrine PERSAN

I. VŒUX des clubs

3 clubs ont proposé des vœux : Lannion ASPTT, Pléchatel et Corlay

- Pléchatel : annulation des péréquations

Pléchatel présente le même vœu que la saison passée. (cf. Annexe 1)

Le vœu est recevable et sera présenté à l'AG

Avis de la CRSR : favorable

- Lannion ASPTT : refonte du championnat senior

Ancien texte :

VII.1.3. Sauf décision contraire votée en AG de la LBVB, le nombre de participants du championnat de Prénational sera théoriquement de 12 ; celui de chaque championnat de Régional sera théoriquement de 24 répartis en 2 poules géographiques.

Nouveau texte :

VII.1.3. Sauf décision contraire votée en AG de la LBVB, le nombre de participants du championnat de Prénational sera théoriquement de 12 ; celui de chaque championnat de régional sera théoriquement de 24 répartis en 3 poules géographiques.



COMMISSION REGIONALE
STATUTS et REGLEMENTS

Procès-verbal n° 1

6 juin 2012

A Pontivy

Motivation :

*Le nombre de kilomètres parcourus en Régional en particulier sur les poules Ouest.
La limitation des péréquations kilométriques*

Possibilité

1 / de finir la compétition régionale par :

- un play-off des 2 premières équipes de chaque poule jouant la montée ainsi que le titre de champion régional.*
- un play off des 2 dernières équipes de chaque poule jouant la descente.*
- un plateau des trois équipes classées 3^{ème} de chaque poule, respectivement 4^{ème}, 5^{ème} & 6^{ème} pour établir le tableau complet d'accession de 1 à 24.*

2/ Ajouter une coupe régionale ouverte aux équipes de N3, Pré nationales, régionales, départementales avec des dates dès le début du championnat permettant à des équipes qui le souhaiteraient de jouer plus souvent. Les équipes de Pré national pourraient entrer en lice que sur la 2^{ème} partie et de même pour les équipes de N3 en fin de coupe.

*A noter que l'ancien texte de ce vœu permet à l'AG de prendre des décisions quant au nombre d'équipes de chaque niveau ainsi que le choix sur le nombre d'équipes par poule.
Si je présente ce vœu c'est pour au moins qu'il en soit débattu en AG.*

A Macraigne explique qu'il a étudié le vœu et notamment les motivations du club en faisant un rapide calcul, il s'avère que 3 poules de 8 ne diminuent pas le nombre de kilomètre de façon significative.

F. Ramard et G Mabile précisent que cela va appauvrir le championnat et qu'il sera difficile de motiver les équipes pour des play-offs notamment les équipes milieu de tableau

A Macraigne déclare que cela compliquera les réservations de salle.

G. Mabile mentionne que la Ligue Rhône Alpes, comparable à la Bretagne tant en superficie qu'en nombre de licenciés et d'équipes seniors reste positionné sur un championnat à 12 en Prénational et 2 poules de 12 en régionale.

Le vœu est recevable et sera présenté à l'AG

Avis de la CRSR : défavorable



COMMISSION REGIONALE
STATUTS et REGLEMENTS

Procès-verbal n° 1

6 juin 2012

A Pontivy

➤ Corlay : DAFR

1. 1er vœu

Concerne la définition des licenciés jeunes et découle de la constatation suivante:

** Depuis la saison 2009/2010, il n'y a plus que 2 années pupilles contre 3 antérieurement. L'objectif de ce vœu est d'intégrer les licenciés dernière année Baby (qui étaient 1^{ère} année Pupille antérieurement) dans l'effectif de couverture d'équipe et d'Ecole de Volley dont ils font partie. Concrètement les 2 ajouts dans le DAFR seraient:*

VII 4, 11

1) Principe : un nombre minimum de licenciés jeunes (de dernière année Baby à Espoir)

2) dans le 3-2 ;" points équipe jeunes", dans la définition école de Volley; ajouter dernière année Baby

Ça devient:

- 12 licenciés minimum dans les catégories Poussins, Pupilles et dernière année Baby, ne participant à aucun championnat de couverture.

2. 2ème vœu

** Dans le 3-2 "points équipe jeunes":*

Les équipes de catégories Poussin et Benjamins, qu'elles soient masculine, féminine ou mixte pourront indifféremment apporter leur point DAFR et contribuer à couvrir des équipes Seniors masculine ou féminine, sous distinction de sexe.

Les deux vœux ne sont pas recevables car ils sont arrivés hors délai à la Ligue.

A Macraigne présente tout de même ses arguments :



COMMISSION REGIONALE
STATUTS et REGLEMENTS

Procès-verbal n° 1

6 juin 2012

A Pontivy

Les dernières années baby étaient pupilles il y a 2-3 ans, ces joueurs de 6-7 ans ont les capacités de faire du « vrai » volley et non uniquement de l'éveil sportif.

Il semble pour lui important qu'ils soient comptabilisés dans l'effectif de jeunes licenciés ainsi que dans l'école de l'école de volley.

G.Mabille précise que l'on aurait pu faire un alinéa à l'école de volley pour accepter les dernières années baby.

D. Karboviac mentionne que la FFVB a fait évoluer les Devoirs d'Accueil et de Formation et que les babys rentrent en ligne de compte.

Il est demandé à la CSR de présenter un vœu s'alignant sur le RGEN, S. Persan devra établir un tableau récapitulatif et intégrant le nouveau DAF.

G. Mabille demande si le DAF sera applicable dès la saison 2012-2013, il lui est répondu que oui.

II. SUGGESTIONS de la CSR

Vœux 1

Intégrations des équipes JUNIORS féminines et Masculines en championnat Départemental avec :

- *Cette équipe doit être composée uniquement de juniors et espoirs*
- *Elle se distingue en championnat en étant noté "club" Juniors*
- *L'équipe garde ses points DAF*
- *Les joueurs et joueuses peuvent disputer un match de championnat Régional ou Pré-Régional le même weekend*

C-E Larribe présente le vœu, il est de plus en plus compliqué de présenter un championnat de qualité au junior depuis quelques années, donc pourquoi ne pas les intégrer au senior départemental et maintenir les points DAFR si aucun senior ne joue dans l'équipe.



COMMISSION REGIONALE
STATUTS et REGLEMENTS

Procès-verbal n° 1

6 juin 2012

A Pontivy

A Macraigne souhaite que la phrase « *Cette équipe doit être composée uniquement de juniors et espoirs* » soit modifiée en « *Cette équipe ne doit comporter aucun joueur senior* »

Il mentionne aussi le cas des minimes qui peuvent jouer en juniors départementales avec un simple surclassement.

D. Karboviac répond qu'ils n'auront pas le droit de jouer d'autant que les minimes n'ont déjà pas le droit de jouer avec les espoirs, il faut suivre le règlement de la départementale et le règlement médicale l'interdit.

Il demande aussi comment faisons-nous si 8 équipes se présentent ?

Il est donc demandé que cette phrase soit rajoutée :

L'intégration au championnat senior départementale ne sera proposée à ces équipes juniors-espoirs uniquement si moins de 6 équipes s'inscrivent en début de saison.

Donc voici le texte qui sera présenté à l'AG :

Intégrations des équipes JUNIORS féminines et Masculines en championnat Départemental avec :

- Cette équipe ne doit comporter aucun joueur senior
- Elle se distingue en championnat en étant noté "club" Juniors
- L'équipe garde ses points DAF
- Les joueurs et joueuses peuvent disputer un match de championnat Régional ou Pré-Régional le même weekend
- L'intégration au championnat senior départementale ne sera proposée à ces équipes juniors-espoirs uniquement si moins de 6 équipes s'inscrivent en début de saison.

Le vœu est recevable et sera présenter à l'AG

Avis de la CRSR : favorable



COMMISSION REGIONALE
STATUTS et REGLEMENTS

Procès-verbal n° 1

6 juin 2012

A Pontivy

Vœux 2

Ancien texte :

VII.4.1.1. Devoir Accueil et de Formation Régional (DAFR)

1°) Principe :

Les équipes évoluant dans les championnats régionaux doivent respecter :

- un nombre minimum de licenciés Jeunes (Pupilles à Espoirs) de même sexe que l'équipe senior concernée, fonction du niveau du championnat (Prénational ou Régionale)

Nouveau texte :

VII.4.1.1. Devoir Accueil et de Formation Régional (DAFR)

1°) Principe :

Les équipes évoluant dans les championnats régionaux doivent respecter :

- un nombre minimum de licenciés Jeunes (~~Pupilles~~ **baby** à Espoirs) de même sexe que l'équipe senior concernée, fonction du niveau du championnat (Prénational ou Régionale)

Avis de la CRSSR : Il est décidé que le vœu ne sera pas présenté vu le remaniement du RGEN et modification du DAF.

Vœu 3- adaptation du DAF au DAFR

Pour une meilleure lisibilité et homogénéité entre les 2 règlements



COMMISSION REGIONALE
STATUTS et REGLEMENTS

Procès-verbal n° 1

6 juin 2012

A Pontivy

Les membres présents pensent qu'il est important de s'aligner sur le règlement fédéral pour simplifier la compréhension des clubs et de diminuer les contraintes des clubs et de vérification...

Avis de la CRSR : favorable et un tableau DAFR sera présenté à l'AG, S. Persan devra soumettre un tableau récapitulatif à la réunion de CSR du 20 juin et le CD du 22 juin donnera son avis pour le présenter à l'AG.

Vœu 4 - Modification du RGER en version RGEN

Requête annulée car le RGEN est de nouveau en pleine restructuration le travail effectué par S. Persan est mis en attente pour le moment.

III. Divers

1- Mutation jeune

C-E Larribe énumère les deux cas qui lui ont été soumis : mutations jeunes après le 31/12/2011 entraînant une mutation départementale hors notre championnat jeune est régional.

- Cas n°1 : un minime a muté de Rennes TA au Rennes CPB 35, le club de Rennes TA a des joueurs dans cette catégorie
- Cas n°2 : un cadet a muté du club de Lannion au Goelo SBCA , le Club de Lannion n'a pas de joueur dans cette catégorie ni au dessus.

Pour les 2 cas le club quitté a donné un avis favorable.

La question qui se pose est de savoir si un alinéa doit être rajouté pour permettre à ces jeunes de jouer ???

Lors du tour de table, il est annoncé qu'il faut faire attention au dérive d'un tel alinéa car :

- certains jeunes peuvent jouer aussi en senior !



COMMISSION REGIONALE
STATUTS et REGLEMENTS

Procès-verbal n° 1

6 juin 2012

A Pontivy

- certains clubs peuvent « piller » un autre club
- il peut y avoir mutation en vue d'une qualification pour une manifestation précise !!

Il est décidé à l'unanimité que chaque dossier serait traité au cas par cas par la CRSR sur demande des clubs.

2- AG Fédérale

D. Karboviac fait un petit topo sur les différentes décisions prises à l'AG mais signale qu'un relevé de décision sera transmis aux Ligues pour en connaître toutes les modifications.

En bref :

- La demande de Licence 2012/2013 n'est pas encore en ligne car la FFVB n'a pas encore signé le contrat d'assurance.
- La Licence dirigeant devient une propre entité, elle n'est pas concernée par les mutations
- Un pass bénévole va être créé pour valoriser l'investissement de certains bénévoles qui participent à la vie des clubs sans se licencier. Elle sera gratuite et sera un signe de reconnaissance. Elle assure le bénévole ???
- La licence événementielle donnera droit à une licence gratuite, part fédérale, si elle est prise dans les 12 mois suivant sa création pour les benjamins et catégories inférieures.
 - o Il est rappelé qu'elle est temporaire
 - o On peut la prendre tous les ans
 - o Elle assure pour une manifestation
- Un Licencié pourra prendre différentes licences dans différents clubs : compétition volley dans club A, dirigeant dans le B, Competlib dans le C... mais un licencié compétition volley pourra toujours être joueur dans un club A et dirigeant d'un club B
- Les mutations 2012/2013 sont accessibles sur le site, une demande provisoire de mutation peut être éditée pour faire signer le licencié et s'assurer de son engagement dans le club avant la mise en route informatique de sa mutation.



COMMISSION REGIONALE
STATUTS et REGLEMENTS

Procès-verbal n° 1

6 juin 2012

A Pontivy

- La fiche médicale + 35ans a été modifiée, le médecin généraliste peut la remplir et la Commission Centrale Médicale recommande certains examens.
- Il n'y a plus de différenciation Nationale et régionale dans le double surclassement.
- Le règlement des infractions sportives va être revu et D. Karboviac signale qu'il serait bon de le décliner en Bretagne.

Le Président de la CRSR
C E LARRIBE

Approuvé : CD le 22/06/2012